

La certification complémentaire en Français Langue Seconde (CCFLS) s'adresse aux personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires, stagiaires, ou contractuels sous contrat à durée indéterminée.

L'obtention de la CCFLS permet la reconnaissance d'un parcours de formation déjà effectué et de l'acquisition solide et avérée de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement de la langue française auprès d'Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA). Les modalités de la certification sont précisées dans le BO n°30 du 25 juillet 2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm> et dans la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019. On y lit notamment que « *l'objectif de cet examen est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours, et de disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement* ». La certification en FLS « *concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)*. »

L'Académie de Mayotte présente la spécificité d'avoir une grande partie des élèves qui se trouve en situation d'allophonie. Toutefois, les exigences et conditions de délivrance de la CCFLS s'appliquent à l'échelle nationale. Ainsi, les candidats répondront aux mêmes critères d'évaluation que dans toutes les académies de France. Le contexte sociolinguistique particulier de l'île ne garantit en rien de l'aptitude de tout enseignant à intervenir dans la prise en charge d'EANA en dispositif UPE2A. Une préparation sérieuse et engagée sur la durée est absolument indispensable pour obtenir la CCFLS.

En tenant compte de ces exigences, le jury se réjouit chaque année de lire des dossiers de grande qualité, et d'assister à de bonnes, voire excellentes prestations orales. Ce rapport a ainsi pour objectif de permettre aux futurs candidats de prendre pleinement et finement connaissance des attentes du jury et de se préparer au mieux aux sessions à venir.

• **Données chiffrées pour la session 2023**

	Candidats inscrits	Rapports transmis	Candidats présents	Candidats admis
1 ^{er} degré	68	40	35	9
2 nd degré	62	36	31	14

La préparation à la CCFLS représente pour le candidat un processus exigeant qui nécessite un investissement important. Cette année, 42% des enseignants inscrits n'ont pas transmis le rapport et 10 convoqués ne se sont pas présentés le jour de l'examen. Le jury invite vivement les candidats à s'engager dans une démarche de formation et de préparation les années scolaires qui précèdent la session. Les taux de réussite témoignent malheureusement d'un fort contraste entre le 1^{er} et le 2nd degrés. Si 45% des enseignants en collèges et lycées se sont vu obtenir la CCFLS cette année, seuls 26% des candidats issus du 1^{er} degré y sont parvenus. Le jury espère voir cet écart disparaître pour avoir l'honneur de valoriser les compétences en FLS de l'ensemble des candidats, quelque soit leur contexte d'exercice. Il met ainsi en garde les candidats stagiaires qui seraient susceptibles de n'avoir comme bagage que l'apport théorique du Master MEEF, auquel il pourrait fortement manquer une expérience concrète et solide auprès des EANA.

- **L'examen**

Le candidat remet un rapport écrit de 5 pages qui n'est pas soumis à notation, mais qui sert de point de départ à la démonstration et à l'échange lors de l'examen oral.

L'épreuve orale dure environ trente minutes : elle débute par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Pour être admis, le candidat doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale. Si la note est très éloignée de la moyenne, cela signifie que les enjeux et attentes de cette CCFLS n'ont pas du tout été perçus.

Le jury est institué au niveau académique. A cette session 2023, les jurys ont été renforcés par la présence, aux côtés des membres des corps d'inspection et de l'équipe du CASNAV, de personnels de direction, d'enseignants FLS en UPE2A, et d'autres personnes qualifiées dans le champ du FLS.

- **La préparation**

Comme évoqué en propos introducteurs, l'expérience de l'enseignement dans le contexte plurilingue de Mayotte n'est pas suffisante pour envisager l'obtention de la CCFLS, qui valide des compétences pour enseigner le FLS en UPE2A. La prise en charge de quelques EANA en enseignement ordinaire ou l'intervention au sein d'un dispositif « PLPS » (ou équivalent) sont de bonnes expériences qui doivent être considérées comme étant un point de départ à une réflexion et à une démarche de formation qui se voudra généreusement plus approfondie.

L'investissement personnel dans la préparation à cet examen est un facteur déterminant à la réussite.

Les meilleurs candidats sont souvent ceux qui ont su non pas seulement lire mais aussi analyser les rapports de jury rédigés par différentes académies. Ils ont ainsi été capables de témoigner de leur bonne compréhension et connaissance des attentes de la CCFLS. A l'inverse, trop de candidats ont encore donné cette année l'impression fâcheuse de ne pas être renseignés sur les modalités et enjeux de cet examen.

Par ailleurs, de nombreuses ressources sont à disposition des candidats, en ligne ou au CDP (Centre de Documentation Pédagogique) qui met à disposition l'ensemble des ouvrages qui sont la propriété du CASNAV de Mayotte. Pour rappel, il est attendu que le candidat soit en mesure d'éclairer sa pratique professionnelle à la lumière de connaissances théoriques et scientifiques solides et pertinentes. En plus de multiples parcours M@gistère disponibles en ligne, le CASNAV de Mayotte propose chaque année un module de formation de plusieurs heures dédié à la préparation de la CCFLS. Le jury encourage fortement les futurs candidats qui estiment avoir besoin d'être formés sur les notions fondamentales en didactique du FLS à s'y inscrire.

En revanche, il est important de rappeler que cette formation n'est absolument pas suffisante pour se porter candidat à la CCFLS. Aussi, les candidats des sessions futures ont tout intérêt à mener des observations de situations d'enseignement en UPE2A afin d'identifier dans la pratique d'un enseignant expert les lignes de force et spécificités de la prise en charge des EANA. Ces temps d'échanges et d'analyses permettront aux candidats de mettre en perspective leur propre posture et viendront nourrir leur réflexion quant aux connaissances nécessaires et aux gestes adaptés à l'enseignement du FLS.

- **LE RAPPORT**

Le bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019 précise les attendus concernant le rapport.

Bien que le rapport ne soit pas soumis à notation, on attend des candidats qu'ils y témoignent de manière brève et concise leur capacité à partager leurs expériences, compétences et connaissances concernant

l'enseignement du FLS en dispositif UPE2A. Que surtout les candidats qui liront ces recommandations 2023 gardent à l'esprit que les informations transmises dans leur rapport donnent au jury une idée très nette de la prestation orale à venir.

D'abord, le jury de cette année se réjouit de constater que les rapports ont globalement témoigné d'une meilleure maîtrise écrite de la langue française, et d'un certain souci de la mise en page. Il n'est pas inutile de rappeler que l'orthographe et la maîtrise de la langue sont des critères essentiels à l'obtention de la CCFLS. Si le jury tient à féliciter les rapports rédigés dans un français clair et correct, il a déploré l'abondance parfois inquiétante d'erreurs orthographiques, syntaxiques, voire lexicales. Les candidats se doivent de faire cet effort sans lequel la pratique du métier d'enseignant de langue française trouvera rapidement ses limites. Une parfaite connaissance des sigles, acronymes et termes spécifiques appartenant au champ de la didactique du FLE/FLS est attendue. Bien trop nombreux ont été les rapports à ne faire aucune référence à ces notions ou à employer les sigles à mauvais escient, voire de façon incorrecte (« la CASNAV », « UP2A », « le primo » ...). Sans se confondre avec une récitation de cours, il faut avoir en tête que le rapport est l'occasion de partager avec le jury une réflexion approfondie sur le parcours professionnel, l'expérience en didactique du FLS et les lectures théoriques et scientifiques sur le sujet. La clarté de la mise en page n'est en ce sens pas une simple question de forme : elle aide le lecteur à entrer dans la pensée du candidat et souligne la bonne articulation de son raisonnement. La disposition des paragraphes et parties révèle la cohérence -ou à l'inverse, l'artificialité et la confusion- des propos soutenus.

Les meilleurs dossiers sont majoritairement donc ceux qui (au-delà de faire paraître en page de garde le modèle exigé et communiqué par la DEC) contiennent un CV non rédigé d'une page, une courte introduction, un développement structuré s'appuyant sur des expériences concrètes éclairées d'apports théoriques pertinents, et d'une brève conclusion. Le candidat peut faire le choix d'insérer dans son dossier des annexes à la condition qu'elles apportent une lecture complémentaire au corps du texte. Elles doivent être lisibles mais aussi figurer en nombre raisonnable, l'ensemble du dossier (annexes incluses) ne devant pas dépasser 5 pages. Ce format étant relativement bref, il convient de noter ici qu'un rapport d'une longueur inférieure à 5 pages semble prédire d'un manque de contenus et d'inspiration n'offrant pas de perspectives rassurantes en vue de l'épreuve orale.

Le rapport donne au jury un premier aperçu sur le profil et les compétences du candidat. Ainsi, il est important de sélectionner avec précision les éléments partagés afin de mettre en valeur les expériences liées à l'enseignement du FLS. Pour ce faire, le jury attire l'attention sur le fait que le rapport ne doit ni être une narration romancée du CV, ni une récitation de cours ou de textes réglementaires, ni un portrait général (et souvent faux et caricatural) de la situation sociolinguistique du territoire de Mayotte. Le jury attend de lire une analyse et un développement commenté d'une expérience d'enseignement en FLS qui parait au candidat significative et révélatrice d'un savoir-faire adapté à la prise en charge des EANA. Le rapport doit montrer l'engagement du candidat dans une démarche d'autoformation en didactique du FLS, ce qui se révèle souvent par l'évocation de sa participation à des formations, à des observations de classe, à des lectures... Il est évident que mentionnés de manière brute sans exemple concret et sans lien avec une mise en application pédagogique ou une analyse personnelle, ces éléments perdent absolument toute leur pertinence.

Comme le précise la note de service mentionnée précédemment, le secteur FLS de la certification complémentaire concerne l'enseignement du FLS dans les UPE2A. Une expérience uniquement fondée sur l'exercice de la pratique du FLE n'est ainsi pas suffisante pour prétendre à l'obtention de la CCFLS. Il est important d'avoir à l'esprit la spécificité des parcours et profils des EANA scolarisés dans le système éducatif français. Un dossier qui ne ferait aucune mention des EANA, UPE2A, de l'inclusion, du CASNAV, du FLS... donne a priori l'impression d'une forte méconnaissance des enjeux de la CCFLS.

Pour finir, les meilleures conclusions sont généralement celles qui, à la lumière de tout ce qui a été exposé dans le corps du rapport, évoquent avec honnêteté les motivations réelles et concrètes du candidat à la CCFLS.

- **L'EXAMEN ORAL**

- **L'exposé (10 minutes maximum)**

De la même façon que le rapport, il est indispensable que l'exposé soit minutieusement préparé.

Le jury déplore encore cette année que de trop nombreux candidats ne soient clairement pas informés des modalités de l'examen. Si certains offrent une prestation (satisfaisante au moins sur la forme) qui respecte le temps imparti, qui est structurée et présentée avec fluidité, d'autres s'étonnent de se voir accorder 10 minutes de parole et improvisent les contenus, se répètent et s'expriment avec hésitation. Rappelons alors que les prestations brèves privent les candidats d'un temps de parole considérable et les empêchent de mettre en valeur les connaissances et compétences attendues. Les candidats ont la possibilité s'ils le souhaitent de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes. Quoiqu'il en soit, il convient de se préparer et de mobiliser au moment de l'exposé des compétences orales professionnelles : être en contact visuel avec le jury en se faisant bien entendre et en s'exprimant évidemment dans une langue française claire et rigoureusement correcte. Le jury met notamment en garde les candidats contre les erreurs portant sur le genre des substantifs, l'accord des adjectifs, les emplois lexicaux erronés et les familiarités/effets de mode langagiers (« top », « super », « truc », « genre », « du coup » ...).

Loin d'être une paraphrase ou une redite des éléments partagés dans le dossier, l'exposé permet d'apporter un complément ou un nouveau regard sur le profil et les compétences du candidat. Alors qu'il serait fort regrettable de reprendre l'intégralité du CV pendant tout l'exposé, il pourrait être pertinent que le candidat valorise oralement les moments saillants de son parcours qui l'ont amené à prétendre à l'obtention de la CCFLS. Toutefois, rappelons que l'expérience seule auprès d'un public EANA (et encore moins auprès d'un public non EANA) n'est pas suffisante. Avoir déjà exercé en dispositif UPE2A, en FLE, au sein d'un dispositif NLS/PLPS (ou équivalent), avoir assuré des fonctions de CPC ou directeur d'école... ne rendent pas de facto légitime l'obtention de la CCFLS. Il s'agira plutôt d'exposer au jury comment l'exercice de ces diverses fonctions ont été l'occasion de s'approprier les méthodes d'enseignement propres au FLS, les démarches spécifiques en lien avec la prise en charge des EANA, les différents modes de travail et d'organisation permettant de faire face à l'hétérogénéité des groupes tout en individualisant les parcours des EANA. En continuité de l'expérience, une séance totalement différente de ce qui a déjà été partagé dans le rapport peut être présentée. Il ne s'agit pas ici d'égrainer un catalogue d'activités pédagogiques adaptées aux EANA mais de mettre à l'étude une séance destinée à ce public d'élèves en dispositif UPE2A. Les enseignants du 2nd degré sont alors invités à témoigner de leur capacité à adapter leur discipline quelle qu'elle soit aux spécificités de la pédagogie du FLS en se basant sur des textes réglementaires pertinents. Que l'ensemble des candidats ait à l'esprit qu'il n'est toutefois pas très convaincant de réciter les textes et référentiels consultés, et que le jury recommande au contraire de bien les assimiler pour en comprendre le fonctionnement dans la perspective de leur mise en application.

Exprimant une bonne connaissance de la prise en charge des EANA, le jury a particulièrement apprécié les prestations qui ont interrogé le rôle de la parentalité ou encore qui ont questionné les évolutions de pratiques professionnelles résultant de la participation de candidats à différentes formations. Les meilleurs exposés se sont souvent conclus par une présentation argumentée des motivations du candidat quant à l'obtention de la certification FLS.

- **L'entretien (20 minutes maximum)**

Les enjeux de l'entretien, d'une durée de 20 minutes maximum, sont précisés dans la note de service dédiée. Rappelons toutefois que cet entretien a plusieurs objectifs : approfondir certains points, lever d'éventuelles confusions ou imprécisions, vérifier les connaissances du candidat, questionner avec lui les expériences et pratiques professionnelles en lien avec l'enseignement du FLS en UPE2A.

Dans cette perspective, le jury tient à féliciter les candidats qui ont su faire preuve d'une réelle préparation en répondant aux questions de manière spontanée, précise et argumentée. Les meilleures interactions ont souvent été celles qui ne se contentaient pas d'employer mécaniquement des termes spécifiques, sigles, extraits de circulaires, noms d'auteurs ou titres d'ouvrages, mais qui les mettaient en perspective avec une pratique avérée, identifiant de manière réflexive les atouts et limites qu'elle pouvait impliquer. Il est attendu que les candidats fassent montre d'une réelle capacité d'écoute face aux sollicitations du jury, et sachent interagir avec pertinence, précision mais aussi sincérité. Le jury a particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à se prêter à l'exercice de la confrontation d'idées en argumentant et justifiant à l'appui d'exemples précis des avis qui témoignaient d'une réflexion antérieure solide sur la question du FLS. A l'inverse, trop de candidats apportent de longues réponses évasives et allusives qui tendent à la digression voire au hors-sujet, ce qui révèle nettement un manque de connaissances.

Les membres du jury interrogent les candidats dans la plus grande bienveillance et les invitent souvent à prendre du recul sur leurs pratiques et idées. Pour ce faire, ils peuvent être amenés à revenir sur des éléments partagés dans le rapport ou lors de l'entretien. Ainsi, nous conseillons aux candidats lors de leur préparation, de relire avec attention leur rapport afin qu'ils soient capables d'en expliciter les contenus lors de l'entretien. Si le jury constate à cette session une meilleure maîtrise des textes réglementaires liés à la scolarisation des EANA, il relève encore des confusions entre les profils, des imprécisions sur les parcours, un manque de connaissance des méthodes ou différentes étapes de l'acquisition de la lecture/d'une langue étrangère. Dans la perspective de prise en charge d'élèves en situation d'allophonie, il est également indispensable de questionner l'exploitation pédagogique des langues premières. Le jury ne peut se satisfaire, chaque année, d'entendre comme unique réponse à ce sujet la traduction ou le travail d'élèves en binôme. Insistons alors sur le fait que la CCFLS répond à des critères d'évaluation nationaux et qu'il faut être capable de projeter une pratique adaptée à un autre contexte que celui de Mayotte.

Le FLS étant un secteur qui concerne l'enseignement du français dans des UPE2A, il est primordial que les candidats témoignent d'une excellente maîtrise concernant le fonctionnement de ces dispositifs et des acteurs associés, qu'ils manient les sigles avec perfection, et qu'ils aient une vision nette et précise des rôles et missions confiées à l'enseignant/coordonnateur FLS. Nous réitérons l'importance de s'appropriier les fiches de poste concernées, d'observer des situations d'enseignement en UPE2A, d'échanger avec les différentes personnes en charge de la scolarisation des EANA et plus généralement de s'autoformer.

Enfin, nous remercions les candidats qui ont su exprimer avec enthousiasme leurs motivations à obtenir la CCFLS, motivations qui s'inscrivent dans un projet professionnel mûrement réfléchi et en pleine cohérence avec leur parcours.

En conclusion, nous retiendrons que la CCFLS est accessible aux personnels, du 1^{er} comme du 2nd degré, qui se sont préparés sérieusement et qui se sont nourris au fil du temps de multiples expériences, formations et lectures. En complément de ce rapport, nous conseillons vivement à l'ensemble des futurs candidats de relire attentivement l'annexe « Evaluation de l'épreuve par le jury », à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, qui définit les critères d'évaluation. Ils ont également la possibilité de s'inscrire aux sessions de préparation organisées par le CASNAV, et consulter la brève bibliographie fournie s'ils souhaitent approfondir certaines notions.

Le jury tient à féliciter les candidats qui ont été admis lors de cette session 2023, et leur souhaite de réaliser leur projet auprès des EANA avec plaisir et enthousiasme. Il présente également aux futurs candidats tous ses encouragements et espère que les explications et recommandations développées dans ce rapport les aideront à mieux appréhender les enjeux et attendus de la CCFLS leur permettant ainsi de contribuer à leur réussite.

RESSOURCES POUR PREPARER LA SESSION 2024

Formations du CASNAV de Mayotte

M@gistère, plusieurs parcours en accès libre, sur le thème de l'allophonie :

- > Profil des élèves allophones (Académie D'Amiens)
- > Accueillir et scolariser un EANA dans une école inclusive (Académie d'Aix-Marseille)

Conférence "L'apprentissage de la lecture en français langue seconde" de J.C. RAFONI (25/03/2014)

Instructions officielles

Enseignements primaire et secondaire, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés, B.O. n°37, 11 octobre 2012

<http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>

BO n°30 25/07/2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves

<https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-deconnaissances-et-de-competences.html>

http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_competerences_149027.pdf

Réflexion didactique

BENTOLILA A. et GERMAIN B., *L'Apprentissage de la lecture*, Nathan, 2019

CHAMBONNIERE G., *L'Oral au cœur des apprentissages*, ESF, 2022

CHERQUI G. et PEUTOT F., *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Hachette FLE, 2015

CUQ J.P., *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, CLE International, 2003

CUQ J.P. et GRUCA I., *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, PUG FLE, 2017

RAFONI J.C., *Apprendre à lire en français langue seconde*, L'Harmattan, 2007

Le rayon FLE/FLS/plurilinguisme/jeux du CASNAV au CDP (Centre de Documentation Pédagogique, Lycée de Tsararano).

Le site Internet du CASNAV de Mayotte: <https://casnav.ac-mayotte.fr/>

Rapport établi le 12/01/2024

Chloé LABOISNE, Directrice/coordinatrice du CASNAV de Mayotte

Avec la contribution de :

Virginie GEORGES, Sophie JOLY, Maholida MBECHÉZI, Florence MERAL, Chargées de mission CASNAV

Chloé BOURDON, Fatima DJAHA, Patrick LOUSTALOT, Thomas ROUSSET, Enseignants/coordonnateurs FLS